



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n°2025\_OR\_151**

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

**Délégation de signature**

## **LA PRÉSIDENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1 et L.712-2 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la nomination de Madame Catherine Mabru en tant que directrice de l'école doctorale Aéronautique – Astronautique (ED AA) de l'Université de Toulouse.

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Mabru, directrice de l'école doctorale Aéronautique – Astronautique, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes, décisions et documents afférents aux activités de l'école doctorale dans le domaine suivant :

- **Domaine des études :**
  - Les dossiers de candidature en 1<sup>ère</sup> année de doctorat ;
  - Les dossiers de renouvellement d'inscription en doctorat (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année) ;
  - Les désignations et convocations des rapporteurs ;
  - Les convocations des jurys de soutenance.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'école doctorale Aéronautique – Astronautique et sur le site internet de l'université.

## Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 03/06/2025

La déléguante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La déléguataire,  
La directrice de l'école doctorale Aéronautique –  
Astronautique,

Catherine Mabru

